



Profitez  
de nos **AIDES**  
à  
la **RÉNOVATION**



Le GRÉSIVAUDAN  
communauté de communes



## Un accompagnement neutre et gratuit pour tous !

Quels que soient vos revenus, un expert vous conseille sur votre projet et vous informe sur les aides mobilisables.

Dans certains cas, un accompagnement renforcé est possible avec une visite sur site, une aide à la définition du programme de travaux et un accompagnement pour la demande d'aides financières.

- Pour les **particuliers**, un audit énergétique est gratuit ou financé à 80% selon vos ressources.
- Pour les **copropriétés**, un conseiller vous accompagne tout au long de votre projet.

## Bénéficiez des aides à la rénovation du Grésivaudan !

### Pour qui ?

- Les **propriétaires occupants** sous conditions de ressources
- Les **propriétaires bailleurs** sous condition de loyer
- Les **syndicats de copropriété**

### Pour quels logements ?

- Les logements construits **il y a 15 ans** ou plus
- Les logements destinés à un usage de **résidence principale**

### Par qui ?

- Les travaux de rénovation doivent être **réalisés par un professionnel**.  
Pour la rénovation énergétique le professionnel doit être agréé RGE.

Les aides à la rénovation du Grésivaudan sont cumulables avec d'autres aides financières.

Prime air bois et prime chauffe-eau solaire : aucune condition de ressource ni d'ancienneté du bâtiment.

 *Ne pas démarrer les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation du Grésivaudan*

Un accompagnement  
du projet à la réalisation !

Particuliers

Sous  
condition de  
ressources

Pour tous



### Rénovation énergétique

À partir de 2 sauts de classe énergétique, Le Grésivaudan complète MaPrimeRénov' Parcours accompagné de l'Anah :

→ Ménages très modestes\*  
à **100%** du coût des travaux

→ Ménages modestes\*  
à **80%** du coût des travaux

Dans la limite du plafond de travaux de l'Anah, de 40 000 à 70 000 €



### Rénovation lourde

Pour les logements inconfortables et/ou dégradés nécessitant une mise aux normes, la communauté de communes complète Ma Prime Logement Décent de l'Anah :

→ Ménages très modestes\*  
à **100%** du coût des travaux

→ Ménages modestes\*  
à **80%** du coût des travaux

Dans la limite de 70 000 € de travaux



### Maintien à domicile

La communauté de communes complète jusqu'à **1 500€** par logement les aides de l'Anah du dispositif MaPrimeAdapt' avec une prise en charge générale pouvant aller jusqu'à 100%.



### Prime air bois

**1 600€, 2 000€ ou 2 400€** selon vos revenus pour changer votre foyer ouvert ou votre appareil de chauffage bois antérieur à 2002.

Un accompagnement spécifique et des avances financières sont possibles pour les ménages modestes et très modestes\*

**i** **Interdiction d'usage des appareils bois non performants**  
le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour les foyers ouverts et le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les foyers fermés d'avant 2002.



### Prime chauffage et chauffe-eau solaire

**1 500 €** pour installer un chauffe-eau solaire et **3 000 €** pour un combiné chauffe-eau et chauffage solaire thermique dans un logement ancien ou neuf.

\*selon les critères de revenu de l'Anah à consulter sur [www.le-gresivaudan.fr/aide-renovation](http://www.le-gresivaudan.fr/aide-renovation)

## Propriétaires bailleurs



Si vous souhaitez rénover un logement pour le louer, la communauté de communes peut vous verser jusqu'à **6 000 €** d'aides complémentaires au dispositif Loc'Avantages de l'Anah pour :

- **la rénovation énergétique**
- **la rénovation d'un logement moyennement ou fortement dégradé** (selon les critères de l'Anah)

## Copropriétés



À partir d'un gain énergétique de **25%**, la communauté de communes peut **financer une partie des travaux de rénovation de votre copropriété** avec 2 aides cumulées :

- une aide aux syndicats des copropriétaires,
- une aide individuelle pour les ménages aux revenus intermédiaires, modestes et très modestes\*.

→ Vous rencontrez des **difficultés pour organiser la copropriété** : absence de règlement, difficulté de gestion comptable ?

La communauté de communes vous **accompagne dans vos démarches** et peut cofinancer l'intervention d'un expert (géomètre, notaire, avocat...).

*Nos aides renforcées*

Pour favoriser leur redynamisation, des aides complémentaires sont mises en place dans les centres historiques d'**Allevard-les-Bains, Crolles, Pontcharra** et **Villard-Bonnot**.

Retrouvez plus d'informations et les périmètres concernés sur le site

[www.le-gresivaudan.fr/aide-renovation-opahru](http://www.le-gresivaudan.fr/aide-renovation-opahru)

Appel gratuit

**0 801 902 138**



renovation@le-gresivaudan.fr



www.le-gresivaudan.fr/habitat



## Des rendez-vous pour tous

Quel que soit votre revenu, vous pouvez bénéficier des conseils neutres d'un expert pour vous accompagner dans votre projet de rénovation. Contactez-nous !



Propriétaires aux revenus modestes et très modestes\* et propriétaires bailleurs, rencontrez un conseiller spécialisé dans les permanences (avec et sans rendez-vous) :

**Lundi**

**10h à 12h** – Mairie d'Alleverd-Ies-Bains

**14h à 16h** – Espace France Service à Pontcharra

**Vendredi**

**10h à 12h** – Mairie de Villard-Bonnot

**14h à 16h** – La Passerelle à Crolles

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2026 : uniquement sur rendez-vous.

\*selon les critères de revenu de l'Anah à consulter sur [www.le-gresivaudan.fr/aide-renovation](http://www.le-gresivaudan.fr/aide-renovation)